



Orges, le 15 mai 2022

## PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2022

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Comptes de l'année 2021 arrêtés au 31 décembre 2021

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que l'exercice comptable 2021 a été bouclé et que la comptabilité a été soumise à la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour révision puis mise à la disposition de la Commission de gestion pour l'examen habituel. L'exercice se clôture avec un bénéfice de **CHF 63'227.09** après amortissements ordinaires (CHF 110'548.19)

| EXERCICE 2021 | Comptes |              | Budget |              |
|---------------|---------|--------------|--------|--------------|
| Charges       | CHF     | 1'606'540.79 | CHF    | 1'553'400.00 |
| Produits      | CHF     | 1'669'767.88 | CHF    | 1'135'000.00 |
| Résultat      | CHF     | 63'227.09    | CHF    | -418'400.00  |

### Commentaires :

Comme pour l'année 2020, l'année 2021 se termine sur un léger profit (CHF 63'227.09 après amortissements ordinaires, aucun amortissement extraordinaire).

Comme indiqué par le passé la plus grosse partie des charges est liée aux divers coûts imposés par le canton et/ou les diverses associations intercommunales (péréquation, prévoyance sociale, ASIGE, RAdEGE, Police etc..). Comme indiqué dans le budget 2021, leurs montants vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

Ces coûts nous forcent à continuer de prêter grande attention au portemonnaie du ménage communal. Ils ne nous permettent pas et permettront plus de mener à bien tous les beaux projets que notre commune souhaite réaliser. Des choix devront être faits et notre équilibre budgétaire reste donc fragile. La prudence reste de mise.

Quelques points méritent d'être commentés plus précisément :

## 11 ADMINISTRATION

101.300.00

102.306.01

Suite à la mise en place de la nouvelle législature, une revalorisation du salaire horaire des Municipaux, membres de la Commission de gestion et du Conseil a été revue, soit CHF 35.00 en lieu et place de CHF 30.00. Quant aux frais de téléphone, ils s'arrondissent à CHF 500.00 par Municipal. Suite au départ de M. Jean-Philippe Petitpierre et Mme Corinne Jaggy, se rajoutent les primes d'ancienneté, ainsi que la note de frais de M. Petitpierre pour 3 ans.

11.301.01

La Municipalité a pris position que les frais liés aux employés seraient à l'avenir déclarés dans ce présent compte pour plus de transparence.

11.310.00

Frais de mise à l'enquête, plans divers : La constitution d'une servitude de passage, ainsi qu'une demande de mise à l'enquête pour l'aménagement de place de stationnement et d'un écopoint ont dépassé le montant du budget prévu.

11.312.00

Les frais entretien matériel de bureau et informatique sont en diminution de moitié en comparaison de l'année 2020.

11.319.00

Certaines cotisations se facturent en fonction du nombre d'habitants qui est en absolue augmentation pour notre Commune

11.365.02

Suite à la nouvelle législature et l'envie de moderniser notre site internet, nous avons entrepris de faire appel à une professionnelle pour la mise à jour de ce dernier, ce qui a engendré un surplus en comparaison avec le montant évisagé au budget.

## 21 IMPOTS

Cette année du côté des revenus d'impôts, ces derniers sont restés stables par rapport à 2020.

21.404.00  
21.441.00 Des Impôts sur des Droits de Mutation (CHF 50'312.55) et Impôts sur les Gains Immobiliers (CHF 31'744.55) n'avaient, de par leur nature unique et imprévisible, pas été budgétisés.

De manière générale, les produits d'impôts ont été supérieurs de CHF 291'310.00 par rapport au budget. Au budget de l'année 2022, le choix d'être prudent sur le poste des produits d'impôt a été reconduit.

21.400.01  
21.401.00 Produits impôts sur le revenu en baisse de CHF 60'790.00, l'impôt sur la fortune en progression de CHF 105'280.00, Impôt source également en crue de CHF 12'958.00, puis l'impôt sur le bénéfice des personnes morales régresse quant à lui de presque de moitié, soit CHF 18'825.00 reçus cette année.

De manière générale, les produits d'impôts ont été inférieurs de CHF 35'158.00 par rapport au compte 2020. Au budget de l'année 2022, le choix d'être prudent sur le poste des produits d'impôt a été reconduit.

## 22 SERVICE FINANCIER

22.318.00 Frais bancaires en légère croissance, suite à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire et le choix d'avoir une carte de crédit, afin de s'acquitter de diverses factures telles que Infomaniak, Swissworkingtime, achat de matériel et machines pour les travaux effectués par notre employé communal.

22.321.00 Le niveau de liquidités a permis de ne pas puiser dans les comptes courants. De ce fait, pas d'intérêts débiteurs pour l'exercice 2021.

22.322.00 Nous n'avons pas remboursé d'ATF, ce qui a maintenu les intérêts à payer au niveau des années précédentes. Charges inférieures au budget car nous n'avons pas contracté, comme planifié, de nouvelle ATF pour le règlement des divers projets menés à bien cette année encore.

22.352.00  
22.452.00 Comme pour les années précédentes ces chiffres ne sont pas définitifs. Le décompte final de la péréquation doit encore être reçu du canton. Ces postes vont à l'avenir continuer à peser lourd dans nos comptes.

## 23 ATTRIBUTIONS ET AMORTISSEMENTS

### Amortissements Ordinaires 2021

|   |          |                       |
|---|----------|-----------------------|
| Bâtiments – Battoir                           | :        | CHF 18'749.25         |
| Collège                                       | :        | CHF 4'499.90          |
| Installation Collecteurs                      | :        | CHF 66'790.33         |
| Installations industrielles – Compteurs eau : |          | CHF 3'342.00          |
| Installations Industriellles – Service eaux   | :        | CHF 6'249.21          |
| Eclairage public                              | :        | CHF 4'687.65          |
| Place de Jeux                                 | :        | CHF 3'229.55          |
| Déchetterie                                   | :        | CHF 3'000.00          |
| <b>Total</b>                                  | <b>:</b> | <b>CHF 110'548.19</b> |

## 3 DOMAINES ET BATIMENTS

|            |  |
|------------|--|
| 32.314.03  |  |
| 32.352.00  | Pas de travaux spéciaux effectués cette année, juste l'entretien courant.  |
| 32.435.01  | Suite à la vente de bois des Petites Fauconnières, un revenu de CHF 9'632.00 nous a été alloué.  |
| 32.465.00  | Le coût des travaux a été compensé d'un tiers environ par des subsides reçus du canton.  |
| 33.314.00  | Dans son préavis 05/2020 le Conseil Général a autorisé des dépenses supplémentaires pour l'entretien du Chalet des Petites Fauconnières. De plus, suite au départ des tenanciers du Chalet des Petites Fauconnières (M. et Mme Delabays), la génératrice, ainsi que du mobilier ont été rachetés pour le confort du futur gérant.  |
| 35.427.00  | Revenus toujours en baisse pour les locations du battoir. Une grande partie des locations ont été à nouveau annulées ou repoussées en raison des restrictions sanitaires Covid-19.   |
| 351.314.00 |  |
| 351.427.00 | Petite hausse dans les charges d'entretien du Collège due à l'imputation du salaire de Mme Grafas Delia, concierge, montant que nous n'affectons pas les autres années dans ce compte.<br>Des loyers pour CHF 6'000.00 ont été comptabilisés – Année compète pour la location de la salle du collège 2021 à la Garderie Pom'Potes. |

## 4 TRAVAUX

|           |  |
|-----------|--|
| 43.314.01 | Léger dépassement suite au projet d'aménagement de trottoirs, carrefour et places de parc selon préavis 09/2021. |
|-----------|--|

- 45.301.01  
45.435.00 Suite aux échanges avec la Fiduciaire Fidinter lors de la révision des comptes 2020, il a été décidé d'intégrer la comptabilité de la déchetterie intercommunale à la comptabilité de la commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette intégration a notamment permis de présenter une situation claire et complète des revenus et frais engendrés par cette déchetterie. En conséquence, il ressort que les coûts pour l'exercice 2021 se montent à CHF 39'030.00 Une participation de Vugelles-La Mothe de CHF 10'000.00 a été encaissée, le solde de CHF 29'030.00 est porté à charge de la commune d'Orges. A noter que la répartition des coûts entre les deux communes ne respecte pas l'accord un tiers - deux tiers défini. Il est prévu de rencontrer les représentants de la commune de Vugelles-La Mothe sur 2022 afin de redéfinir les modalités de calcul et de répartition des coûts.
- 46.380.00 Comptes maintenus à l'équilibre grâce à une attribution au fonds de réserve.

## **5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

On rappellera que les montants figurant au budget proviennent des indications des services cantonaux et des associations intercommunales et que leur respect n'est pas de la compétence de la commune. Ils sont cette année en dessus du budget et plus élevés que l'année précédente.

Le nombre de familles étant en croissance dans notre Commune, il y a donc plus d'élèves ce qui engendre un surcroît des coûts.

## **6 POLICE**

Idem que pour l'instruction publique et cultes. Les coûts liés à la sécurité et la police ne sont pas du ressort direct de la Commune. Toutefois on constate que ceux-ci sont en ligne avec le budget.

## **7 SECURITE SOCIALE**

- 71.352.10 Comme pour l'instruction publique et la police, les coûts de la sécurité sociale ne sont pas de compétence communale. Les charges se conforment au montant budgété.

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

- 81.380.00 Comptes maintenus à l'équilibre grâce à un prélèvement au fonds de réserve.
- 81.314.00 Des travaux non planifiés pour le remplacement de la conduite principale jusqu' à Clos Mermod sur 82 m sont venus majorer notre chiffre budgété.

81.434.10 Suite à la construction de bâtiments et villas, nous avons bénéficié d'une rentrée d'argent de CHF 32'387.00 dans nos comptes 2021, concernant la taxe unique de raccordement au réseau d'eau. Nous précisons que ce montant optionnel survient en fonction des constructions nouvelles dans notre village et se calcule sur la base de la valeur ECA du bâtiment.

Nous désirons, pour terminer remercier comme il se doit, Monsieur Maxime Despont et Madame Chloé Peguiron de la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour la révision des comptes de la commune d'Orges 2021 ainsi que des conseils et commentaires prodigués également tout au long de l'année.

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les comptes de l'exercice sous revue ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité annexé au présent préavis en prenant l'arrêté suivant :

#### LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Vu le rapport de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### Décide :

- Article premier : - d'accepter les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés.  
Article deux : - de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

  
A. Cachin

  
LIBERTÉ  
ET  
PATRIE

  
A. Hofstetter